

COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (SAVOIE)

Date de convocation : 27 DECEMBRE 2019

DATE AFFICHAGE CONVOCATION : 03 janvier 2020

L'an deux mil vingt et le neuf janvier le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël, maire

Etaients présents :

M. BOCHET Jean-Paul - Mme BLANC Anne - M. COMBREAS Christophe - M. DIONNET Raphaël - Mme GAUDICHON Denise - Mme MARTINANT Coralie - M. MERCIER Christophe - M. MERCIER Maurice - Mme RUFFIER Marguerite - M. Philippe SAGANEITI - Mme TRAVERSIER Sylviane

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : - FUGIER Damien

Excusé : FECHOZ Aurélien – BONVIN Denis (Pouvoir de vote pour TRAVERSIER Sylviane)

Secrétaire : RUFFIER Marguerite

Approbation compte-rendu réunion du 02 DECEMBRE 2019

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 02 décembre 2019.

DELIBERATION 2020-01-00001 - ANCIEN CHEMIN DE LA BRUYERE - ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAIN AVEC M. FILLION-NICOLLET JACQUIE

Le Maire propose un échange de terrain avec M. FILLION-NICOLLET Jacquie comme suit :

ACTE 1

M. FILLION-NICOLLET CEDE GRACIEUSEMENT A LA COMMUNE

PARCELLE H 1925 SUPERFICIE 1 A 12 CA

Parcelle H1924 SUPERFICIE 1 a 12 ca

Soit au total 2 a 24 ca

ACTE 2

LA COMMUNE D'ESSERTS-BLAY CEDE GRACIEUSEMENT A M. FILLION-NICOLLET JACQUIE

PARCELLE H 1943 SUPERFICIE 65 CA

PARCELLE H 1945 SUPERFICIE 18 CA

PARCELLE H 1949 SUPERFICIE 19 CA

SOIT TOTAL CEDE PAR LA COMMUNE 1 A 02 CA

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la cession gratuite par M. FILLION-NICOLLET JACQUIE des parcelles H1924 et H 1925 (superficie totale 2 a 24 ca), et de céder à titre gracieux à M. FILLION-NICOLLET Jacquie les parcelles H 9*43, H 945, H 949 (soit 1 a 02 ca)

Les actes administratifs afférents aux deux cessions respectives seront préparés par le cabinet VIAL et ROSSI et signés par M. BOCHET Jean-Paul conformément à la délibération du conseil municipal du 02 décembre dernier.

DELIBERATION 2020-01-00002 -TOTEM ARLYSERE-CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARLYSERE fournit à la commune 5 à installer près des arrêts de bus. Le maire propose une convention à signer avec la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le convention présentée et charge le maire de la signer.

TRACTEUR KUBOTA

Le maire informe que les travaux de réparations sont moins importants qu'envisagés initialement. De ce fait il n'est pas opportun d'engager l'achat d'un nouveau tracteur dans l'immédiat. Une réflexion sera menée quant à la nécessité de garder les deux tracteurs.

PROSPECTION ORANGE POUR POSE ANTENNE RELAIS

Le maire communique un courrier de ORANGE relatif à la recherche par l'opérateur d'un emplacement potentiel pour l'implantation d'une antenne-relais mobile.

DEMONTAGE GRANGE MARC ASSET

Les travaux de démontage de la grange et de nivellement du sol devrait intervenir avant fin janvier.

MAISON LUBINO

Le maire fait le point sur le dossier de demande de prise en charge au titre des Fonds « Barnier » de l'acquisition du bâtiment Lubino à la Coutellat

VŒUX DU MAIRE 23 JANVIER à 19 H

Le maire présentera ses vœux à la population le JEUDI 23 JANVIER à 19 H à LA aula

SUPPRESSION TAXE D'HABITATION

Le maire informe que d'ici 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour l'ensemble des foyers fiscaux.

L'Etat compensera la perte fiscale par un reversement de la totalité de la taxe foncière en 2021. La part départementale de la taxe sur le foncier bâti sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera appliqué à la hausse ou à la baisse pour maintenir le montant de la taxe d'habitation, qui n'affectera en rien la liberté du maire en matière de taux de taxe foncière. Toute baisse de taux bénéficiera aux contribuables locaux. Toute hausse bénéficiera intégralement au budget de la commune

MAISON DE SANTE

Les travaux avancent. Les appartements sont en vente. La vente des appartements permettra de solder la participation (300 000 euros) demandée aux 6 communes de Basse-Tarentaise.

CHATS VAGABONDS

L'association a été créée. Le but de l'association est la stérilisation des chats errants repérés sur la commune.

DENEIGEMENT RD122

Le maire rappelle que la commune a passé une convention avec le département pour le déneigement de la RD122 .

Les services du Département propose de déneiger la rd122 en plaine et la route des Espagnols en compensation de la RD122 (montée dans le village jusqu'à l'église de Saint-Thomas.

A ETUDIER

REUNION AVEC FRANCK LOMBARD ET FERRARI TP POUR TERRAIN LA QUEUE A LA JEANNE

Vente d'une parcelle à la Queue à la Jeanne.

Le maire fait état d'une réunion tenue avec le président de la communauté d'agglomération et les personnes concernés par le déplacement de l'aire de stockage de matériaux inertes installée à l'Alouy.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Mesdames AVRILLIER Chantal et GAUDICHON Claudine ont été nommées agents recenseurs. Elles sont munies d'une carte officielle comportant leur photo, et sont seules habilitées à effectuer ce travail.
